

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 12/11/2024 - 23628 - 2009 B 01747 - 515 400 158 - 3S



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI 2065
pour 2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS " 3 S "		50 Chemin d'Antonelle	
SIRET	5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7	13090 AIX EN PROVENCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	HOLDING FAMILIALE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-------------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	9 478
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ITEX 36 12 Rue Emile Forichon 36230 Neuvy Saint Sepulchre Tél: 02.54.06.91.50		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 01/05/2024 Lieu AIX EN PROVENCE	
		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature HESS Jean-Philippe	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d							
Montant des distributions								e									
autres que celles visées en (a),								f									
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g									
								h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j							
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)							
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
* SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		Montant des sommes versées :									
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
										Indemnités forfaitaires.		Remboursements.		Indemnités forfaitaires.		Remboursements.	
1				2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A										0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

Désignation de l'entreprise SAS " 3 S "										Néant ☐							
Adresse de l'entreprise 50 Chemin d'Antonelle										13090 AIX EN PROVENCE							
Numéro SIRET * 5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 2					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilisations corporelles *		028	76 149	030	20 443	55 705	57 580									
	Immobilisations financières * (1)		040	66 727	042	64 327	2 400	2 400									
	Total I (5)		044	142 876	048	84 770	58 105	59 980									
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052												
	Marchandises *		060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	23 920	070	20 000	3 920	3 920									
		Autres * (3)	072	576	074		576	488									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	51 305	086		51 305	52 842									
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	75 801	098	20 000	55 801	57 250									
	Total général (I+II)		110	218 677	112	104 770	113 907	117 230									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000	1 000											
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126	100	100											
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131													
	Report à nouveau			134	85 331	91 802											
	Résultat de l'exercice			136	(9 733)	(6 472)											
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142	76 698	86 431											
	Provisions pour risques et charges			154													
	Emprunts et dettes assimilées			156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	3 552	3 074											
	DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	3 920											
Comptes courants d'associés			173	16 237	10 143												
Autres dettes			175		163												
Produits constatés d'avance			174														
Total III			176	37 208	30 799												
Total général (I + II + III)			180	113 907	117 230												
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS " 3 S "										Néant		*					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3				Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires									209		210					
	Production vendue	biens				215		214									
		services *				217		218	7 087	7 036							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222						
	Production immobilisée *										224						
	Subventions d'exploitation reçues										226						
	Autres produits										230		1 744				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	7 087	8 780				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234					
		Variation de stock (marchandises) *										236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240							
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)										242	12 636	11 846					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)									243		244	2 309	1 530				
Rémunérations du personnel *										250							
Charges sociales (cf. renvoi 380)										252							
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)									255		254	1 875	1 875				
Dotations aux provisions										256							
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		}		262		0						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260												
	Total des charges d'exploitation (II)										264	16 820	15 251				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	(9 733)	(6 472)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)										280		320				
	Produits exceptionnels (IV)										290						
	Charges financières (V)										294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		}	(VI)	300		320					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				348											
	Impôts sur les bénéfices * (VII)										306						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310	(9 733)	(6 472)			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2											312		314	9 733			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318						
	Provisions non déductibles *										322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés				247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	255					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997						
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. section)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de reconstruction de la défasse (44 section)	127		Zones de revitalisation rurales (44 section)	138		342			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. section)		981		Jeune entreprise innovante (44. section A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991									
Divers (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 section)	992		350				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										993							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352		354	9 478				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356						
	Déficits antérieurs reportables : *112...311 dont imputés sur le résultat :											360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2											370		372	9 478			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Quote part Bénéfice LITTLE 3S		255
Total des réintégrations diverses	330	255

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	75 000	432		434		436	75 000	75 000
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 149	472		474		476	1 149	1 149
Immobilisations financières		480	66 727	482		484		486	66 727	66 727
TOTAL		490	142 876	492		494		496	142 876	142 876
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	17 420	522	1 875	524		526	19 295	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 149	562		564		566	1 149	
TOTAL		570	18 568	572	1 875	574		576	20 443	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	64 327	632		634		636	64 327
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	20 000	652		654		656	20 000
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	84 327	682		684		686	84 327

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	112 311
Déficits reportables			984	112 311
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	9 478
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	121 789

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "				Néant 	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS " 3 S "

ADRESSE (voie) 50 Chemin d'Antonelle

CODE POSTAL 13090 VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mlle	Nom de famille	HESS	Prénom(s)	Mélanie
Nom d'usage		% de détention	66.60	Nb de parts ou actions	666
Naissance :	Date	N° Département	77	Commune	BROU SUR CHANT
		Pays	FR		
Adresse :	N°	Voie	Chemin d'Antonelle		
	Code postal	Commune	AIX EN PROVENCE	Pays	FRANCE
Titre (2)	Mme	Nom de famille	MARTIN PEREZ	Prénom(s)	Ana
Nom d'usage	HESS	% de détention	33.30	Nb de parts ou actions	333
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse :	N°	Voie	Chemin d'Antonelle		
	Code postal	Commune	AIX EN PROVENCE	Pays	France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS " 3 S "

ADRESSE (voie)

50 Chemin d'Antonelle

CODE POSTAL

13090

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 705	57 580	1 875	3.26
21318800 Batiments / Op. non Profes.	75 000	75 000		
21830000 Matériel Bureau & Informatique	1 149	1 149		
28131880 Amort. Cpte. 213188	19 295	17 420	1 875	10.76
28183000 Amortissement Cpte. 2183	1 149	1 149		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 400	2 400		
26100000 Titres de Participations	66 727	66 727		
29610000 Prov. Dép. Titres	64 327	64 327		
TOTAL I	58 105	59 980	1 875	3.13
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 920	3 920		
41600000 Clients Douteux	23 920	23 920		
49100000 Prov. Dép. Clients	20 000	20 000		
AUTRES CREANCES	576	488	88	18.03
44586000 TVA / Fournisseurs FNP	576	488	88	18.03
DISPONIBILITES	51 305	52 842	1 536	2.91
51204000 Société Marseillaise de Crédit	1 305	2 842	1 536	54.07
51205000 Cpte. Excédent	50 000	50 000		
TOTAL II	55 801	57 250	1 448	2.53
TOTAL GENERAL	113 907	117 230	3 323	2.83

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 Capital Social Souscrit A. V.	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10610000 Réserve Légale	100	100		
REPORT A NOUVEAU	85 331	91 802	6 472	7.05
11000000 Report à Nouveau Créditeur	85 331	91 802	6 472	7.05
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	9 733	6 472	3 261	50.39
TOTAL I	76 698	86 431	9 733	11.26
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 552	3 074	478	15.55
40100000 Fournisseurs Collectifs	96	146	50	34.29
40800000 Fournisseurs FNP	3 456	2 928	528	18.03
DETTES FISCALES ET SOCIALES	17 420	17 420		
44400000 Trésor Public	13 500	13 500		
44571416 TVA Collectée	3 920	3 920		
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	16 237	10 143	6 094	60.08
45501000 Compte Courant HESS J.P. & Ana	16 237	10 143	6 094	60.08
AUTRES DETTES		163	163	100.00
46730000 Deb. Cred. : El Almendro		163	163	100.00
TOTAL III	37 208	30 799	6 409	20.81
TOTAL GENERAL	113 907	117 230	3 323	2.83

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	7 087	7 036	51	0.72
70800000 Produits Activités Annexes	7 087	7 036	51	0.72
AUTRES PRODUITS		1 744	1 744	100.00
79100000 Transfert de Charges		1 744	1 744	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 087	8 780	1 693	19.28
AUTRES CHARGES EXTERNES	12 636	11 846	790	6.67
60630000 Petit Matériel		10	10	100.00
60640000 Fournitures Administratives	170	34	136	402.09
61420000 Charges Locatives Présencé	497	564	67	11.92
61520000 Entretien Réparations / Biens		8 800	8 800	100.00
61601000 Assurance Appartement	112	109	3	2.62
62260000 Honoraires	10 609	1 990	8 619	433.13
62270000 Frais d'Actes & Contentieux	131	61	70	114.45
62271000 Frais Actes et Ctx. 20%	203	30	173	585.59
62510000 Frais de déplacement	639		639	
62610000 Affranchissement	65	30	35	117.76
62611000 Affranchissement 20 %		2	2	100.00
62780000 Autres Frais & Com. / P.S. Bq.	210	216	6	2.77
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 309	1 530	779	50.88
63512000 Taxes Foncières	215	149	66	44.30
63520000 TCA Non récupérable	2 094	1 381	713	51.59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 875	1 875		
68112000 DAP Eléments corporels	1 875	1 875		
AUTRES CHARGES		0	0	100.00
65800000 Autres Charges Différence Let.		0	0	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 820	15 251	1 568	10.28
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	9 733	6 472	3 261	50.39
PRODUITS FINANCIERS		320	320	100.00
78660000 Reprise Prov. cl. financiers		320	320	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		320	320	100.00
67560000 VNC El. Fin. Cédés		320	320	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	9 733	6 472	3 261	50.39

(*) Le tableau de contrôle des liasses est un outil informel qui teste la vraisemblance de vos données. Si vos vérifications sont correctes ne pas en tenir compte.

" 3 S "

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 Chemin d'Antonelle, 13090 AIX EN PROVENCE
515 400 158 RCS AIX EN PROVENCE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin,
A 19 heures,

Les associés de la Société " 3 S " se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 50 Chemin d'Antonelle 13090 AIX EN PROVENCE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 03 juin 2024 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe HESS, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

W

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 9 732.63 euros de la manière suivante :

h

Perte de l'exercice :

9 732.63 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

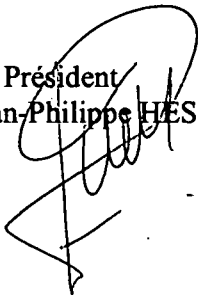
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Philippe HESS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP HESS', written over the printed name 'Jean-Philippe HESS'.